
Compte rendu audio du 29 juin 2020

Situation sanitaire et rh:

pas d'arrêt maladie COVID, ni de malade.

En moyenne 65% d'agents en présentiels et 15% en télétravail. 12 personnes en ASA restent encore sans possibilité de télétravail.

Nouvelle Phase :

La DG a acté une reprise totale d'activité à compter du 24 juin, qui devra néanmoins respecter les consignes sanitaires

- Les ASA garde d'enfants sont maintenues sur attestation de non accueil; si choix des parents : congés

- Les ASA personnes vulnérables sont maintenues sur attestation d'isolement du médecin généraliste, et télétravail maintenu 5 jours.

Si volonté de reprise en présentiel le chef de service peut se rapprocher du médecin de prévention pour organiser la reprise.

- Les télétravailleurs habituels d'avant la crise sanitaire, reprennent leur cadence habituelle. Pour les autres, télétravail maximum " jours par semaine selon le fonctionnement du service.

Après le 10 juillet, soit la fin de l'urgence sanitaire, il faudra faire un courriel au chef de service si l'agent souhaite rester en télétravail. Si refus il devra être motivé.

A l'automne se déroulera une nouvelle campagne d'accès au télétravail.

Colonne de droite publique: [En direct des sections](#)

Public: [COVID-19](#)

- [A](#)
- [A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
